

Pas d'angoisse

La situation ne va pas changer. Elle sera la même que depuis 1988, avec simplement un peu plus d'évêques, pour continuer à vous garantir les moyens de sanctification auxquels vous avez droit.

Publié le 7 juillet 2026 · Abbé Benoît Espinasse · 5 min de lecture



« Ne vous inquiétez pas ! »

Si nos âmes sont saisies par la crainte de l'avenir, pensons à cette recommandation de Notre-Seigneur à ses apôtres (Évangile du 14^e dimanche après la Pentecôte). Et notre bon Maître de donner comme grand motif de cette confiance la bonté paternelle de Dieu qui veille sur ses enfants :

« Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, et ils n'amassent pas dans des greniers ; et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux ? »

Le Bon Dieu ne nous défend pas un juste souci des choses temporelles : un père de famille doit s'inquiéter d'assurer la subsistance aux siens ; une mère de famille, de la bonne marche de la maison et de l'éducation des enfants ; un étudiant, de la préparation de son concours...

Mais il nous interdit un souci exagéré du lendemain. Être prévoyant est vertueux, mais « à chaque temps convient son souci propre, comme à l'été le souci de la moisson, à l'automne celui de la vendange. Si donc en été l'on avait déjà du souci pour la vendange, l'on devancerait inutilement le souci convenant à la saison prochaine ; d'où : *ne soyez pas en souci du lendemain* », explique saint Thomas d'Aquin.

Le Docteur angélique ne fait que suivre l'Évangile qui nous invite simplement à regarder ce qu'a déjà fait le Seigneur pour nous et autour de nous : il nous a donné les biens les plus grands du corps et de l'âme ; il accorde cette aide aux autres êtres, plantes et animaux, selon leur nature ; le Père sait ce dont nous avons besoin.

Le mauvais souci est souvent alimenté par une trop grande curiosité qui nous met face à un flot d'informations dépassant la quantité que le Bon Dieu a voulu que nous soyons capables de traiter ; par un manque d'esprit de sacrifice qui engendre une peur exagérée de manquer ou de souffrir ; enfin, par l'influence de la mentalité contemporaine et de sa morale positiviste, qui arrache à l'esprit le ferme soutien du bon sens.

Quant à ce dernier point, revenons au réel : une action est interdite parce qu'elle est mauvaise, commandée parce qu'elle est bonne ; et non pas : une action est bonne parce qu'elle est commandée par la loi, mauvaise parce qu'elle est interdite.

Gardons donc la paix lorsque nous devons refuser des actes mauvais ou poser des actes bons et nécessaires que la loi des hommes voudrait interdire : elle n'est pas le critère déterminant de la moralité d'une action.

Quel est le but de ces considérations ? Vous épargner un souci inutile face aux sacres d'Écône du 1^{er} juillet.

Condamnation ou non, cette consécration est nécessaire, bonne, face à une crise de l'Église qui s'approfondit, afin de vous assurer la vie chrétienne à laquelle vous avez droit. Ayez confiance en votre bon sens ! Soyez réalistes !

« Notre maison brûle », disait Jacques Chirac à propos du réchauffement climatique. Pour le climat, je ne sais pas. Mais pour l'Église, vous pouvez constater que, depuis le concile Vatican II, un incendie a été allumé par l'introduction de doctrines nouvelles et manifestement néfastes pour la foi.

Quand une maison brûle dans une rue à sens unique, les pompiers ne se préoccupent plus tellement du sens interdit. Ils parent au plus pressé pour sauver des vies. La nécessité dispense de la loi.

Alors, quand certains vous disent : « Il faut mourir brûlé, car éteindre le feu spirituel qui détruit vos âmes va contre le droit canon », vous avez tout à fait raison de répondre, sans crainte — et c'est la réponse de nos supérieurs en décidant de cette cérémonie des sacres — : il y a le feu ;

quand on peut sauver des âmes, il faut intervenir, même si cela oblige apparemment à prendre un sens interdit. Agir autrement serait déraisonnable.

En outre, comme le recommande l'Évangile, considérez l'action de la Providence dans le passé pour vous rassurer sur l'avenir.

Cela fait, pour certains d'entre vous, de nombreuses années ; pour d'autres, quelques années seulement ou quelques mois, que vous venez ici nourrir votre âme. Pour la grande majorité d'entre vous, vous avez découvert la Fraternité Saint-Pie X après 1988, c'est-à-dire après les sacres opérés par Mgr Lefebvre.

À cette époque déjà, on parlait de schisme et l'on accusait Mgr Lefebvre de rompre la communion, de créer une Église parallèle. Une telle accusation, avez-vous pu la vérifier avec le recul du temps ?

Est-ce que fréquenter la Fraternité Saint-Pie X vous a éloignés de l'Église ? Vous a fait moins aimer l'Église catholique et devenir membres d'une autre Église ? Non. Absolument pas.

Et, pendant presque quarante ans, jamais les évêques de la Fraternité Saint-Pie X n'ont agi comme s'ils étaient une hiérarchie se substituant à celle de l'Église.

Or, cette situation ne va pas changer avec ces sacres de 2026. Elle sera la même que depuis 1988, avec simplement un peu plus d'évêques, un peu plus jeunes, pour continuer, tant que durera la crise de l'Église, à vous garantir les moyens de sanctification auxquels vous avez droit.

(Source : Le Carillon n°214 de juin 2026 – FSSPX Actualités)

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/pas-dangoisse

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France